



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPIGNE ▲
▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲
▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 10 avril 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à 20h00, le Conseil municipal de la commune nouvelle LES HAUTS-D'ANJOU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Champigné, 36 rue Henri Lebasque sur la convocation et sous la présidence de Madame Maryline LEZE, Maire.

Le quorum est atteint selon le nombre prescrit par la loi, Madame la Maire déclare la séance ouverte à 20h17.

Maryline LEZE désigne Pierre-Marie LEBRTON comme secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur Christian HUET à 20h18. Arrivée de Madame Christine RENIER-TISNE à 21h28.

1. Quorum

Nombre de conseillers en exercice	95
Nombre de présents	58
Nombre de pouvoir	11
Quorum	48
Nombre de voix exprimées (présents et pouvoirs)	69

Etaient :

Présent(s)	P	Absent(s)	A	Absent(s) excusé(s)	AE
------------	---	-----------	---	---------------------	----

1	LEZE	Maryline	P	33	BOUDET	Marie-Christine	P	65	JOUANNEAU	Damien	A
2	DRIANCOURT	Marc-Antoine	P	34	RENIER	Michel	P	66	KERVELLA	Maurice	A
3	JEANNETEAU	Paul	P	35	KAYA	Emma	P	67	LANGLAIS	Véronique	P
4	THEPAUT	Michel	P	36	JULLIEN	Jérôme	A	68	LARDEUX	Gervais	AE
5	BOISBOUVIER	Daniel	P	37	ALLORY	Olivier	AE	69	LAURIOU	Jean-Yves	P
6	BOURRIER	Alain	P	38	BERNARD	Patrick	A	70	LE ROUX	Laurence	P
7	CHESNEAU	André	P	39	BERTOLO	Eliane	P	71	LEMERCIER	Florence	P
8	FOUCHER	Alain	P	40	BIDAULT	Richard	A	72	LEROY - RAIMBAULT	Isabelle	P
9	DAUGER	Patrick	P	41	BILLIET	Marc	P	73	LIENARD	Jean-Benoît	A
10	LE THERY	Catherine	P	42	BODIN	Alexandra	A	74	MACQUET	Laurent	A
11	BEAUFILS	Fabienne	P	43	BOUTIN	Louis	P	75	MASSEROT	Christian	P
12	BEAUVILLAIN	Céline	P	44	BRAULT	Joël	P	76	MERLET	Florent	P
13	PEAN	Nadia	P	45	BRAULT	Pierrette	A	77	MOCQUES	Clara	A
14	MOREAU	Pierre	P	46	BRISSET	David	A	78	NOILOU	Jean-Claude	P
15	HOUDU	Alain	P	47	CHEVREUL	Mickaël	A	79	PANCHEVRE	Viviane	A
16	ERMINE	Benoît	P	48	CHOPIN	Philippe	A	80	PETIT	Giovanni	P
17	HUART	Olivier	P	49	DELAHAYE	Patrick	AE	81	PETITHOMME	Carole	A
18	LEBRUN	Guy	P	50	DESNOES	Jean-Pierre	AE	82	PIVERT	Philippe	A
19	DESNOES	Estelle	P	51	DESPORTES	Philippe	A	83	POTIER	Stéphanie	P
20	POMMOT	Michel	P	52	ESNAULT	Régis	P	84	PRÉZELIN	Eric	P
21	PERTUISEL	Roselyne	P	53	FOSSET	Dominique	P	85	QUEVA	Lionel	AE
22	TEMPLE	Marie-Laure	AE	54	FOUCHARD	Laetitia	A	86	RAGUENEAU	Anne-Marie	A
23	DOUSSIN	Christophe	P	55	FOUIN	Jean-Yves	A	87	RÉTHORÉ	Florence	AE
24	LEBRETON	Pierre-Marie	P	56	GABET	Maryvonne	AE	88	REYMUND	Aude	AE
25	ERMINE	Paulette	P	57	GOHIER	Marie-Odile	AE	89	SANTENAC	Rachel	P
26	HOSTIER	Gérard	P	58	GROSBOIS	Emmanuel	P	90	SAULOUP	Geneviève	A
27	SIMON	Alain	P	59	HEULIN	Annick	A	91	TALINEAU	Jean-Marie	A
28	AMIOT	Catherine	AE	60	HOUDIN	Marie-Hélène	A	92	TARDIF	Florent	A
29	PINARD	Céline	P	61	HUET	Christian	P	93	THARREAU	Jean-Louis	P
30	CHERBONNEAU	Jean-Paul	P	62	HUSSON	Catherine	P	94	VALLÉE	Louis-Marie	P
31	MONTECOT	Marie	A	63	JOLY	Virginie	P	95	VIAUD	Soizic	A
32	RENIER-TISNE	Christine	A	64	JOUANNEAU	Frédéric	P				

Pouvoirs

1	M. Olivier ALLORY	Donne pouvoir à	Mme Nadia PEAN
2	Mme Catherine AMIOT	Donne pouvoir à	Mme Florence LEMERCIER
3	Mme Aude REYMUND	Donne pouvoir à	M. Jean-Yves LAURIOU
4	Mme Marie-Laure TEMPLE	Donne pouvoir à	Mme Estelle DESNOËS
5	M. Gervais LARDEUX	Donne pouvoir à	M. Christophe DOUSSIN
6	Mme Florence RETHORE	Donne pouvoir à	Mme Fabienne BEAUFILS
7	M. Patrick DELAHAYE	Donne pouvoir à	M. Benoît ERMINE
8	Mme Marie-Odile GOHIER	Donne pouvoir à	Mme Catherine HUSSON
9	Mme Maryvonne GABEY	Donne pouvoir à	M. Michel RENIER
10	M. Jean-Pierre DESNOËS	Donne pouvoir à	M. Daniel BOISBOUVIER
11	M. Lionel QUEVA	Donne pouvoir à	M. Jean-Louis THARREAU

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 14 mars 2019

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	68

1.	Décisions de la Maire prises au titre de l'article 2122-22 CGCT par délégation du conseil municipal
-----------	--

Rapporteur : Maryline LEZE

N°	Date	OBJET
DCM-2019-004	15/03/2019	Avenant au contrat de télétransmission des actes en Préfecture
DCM-2019-005	27/03/2019	Signature d'un marché public adapté sans mise en concurrence et sans publicité – SFP Collectivité
DCM-2019-006	03/04/2019	Ouverture des régies : <ul style="list-style-type: none"> ▲ ALSH ▲ Marchés forains ; ▲ Piscine municipale ; ▲ Animaux en état de divagation

2.	Approbation des comptes administratifs
-----------	---

Rapporteur : Alain FOUCHER

Ce point donnera lieu à plusieurs délibérations qui auront pour objet :

- ▲ L'approbation des comptes administratifs de Châteauneuf-sur-Sarthe et des Hauts-d'Anjou acte I et consolidé.
- ▲ L'approbation des comptes administratifs des budgets annexes des lotissements de Cherré et Marigné.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	67

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	67

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	66

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	67

3.	Approbation des comptes de gestion
-----------	---

Rapporteur : Maryline LEZE et Alain FOUCHER

- ▲ Approbation du compte de gestions des Hauts-d'Anjou acte I

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 de la commune Les Hauts d'Anjou et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, des états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 des Budgets général, annexes de la commune LES HAUTS D'ANJOU ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT que Mme La Maire, Maryline LÉZÉ, a normalement administré les finances de la commune Les hauts d'Anjou ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections des Budgets général, annexes et autonome de la commune Les Hauts d'Anjou ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▲ Approbation du compte de gestion de Châteauneuf-sur-Sarthe

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 de la commune de Châteauneuf sur Sarthe et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, des états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget général, de la commune de CHATEAUNEUF SUR SARTHE ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT que M. Le Maire, Marc Antoine DRIANCOURT, a normalement administré les finances de la commune de Châteauneuf sur Sarthe ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections des Budgets général, annexes et autonome de la commune Les Hauts d'Anjou ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	68

▲ Compte de gestion de la caisse des écoles

VU la mise en veille du budget Caisse des Ecoles ;

VU qu'il convient malgré tout de présenter un compte de gestion chaque année, jusqu'à délibération approuvant la clôture de ce budget. Pour rappel, 3 années sans mouvements sont nécessaires, soit 2017, 2018 et 2019. Le Conseil Municipal pourra donc délibérer dans ce sens en 2020.

CONSIDERANT l'absence de réalisation de budget pour la Caisse des Ecoles, cette entité administrative étant en veille, et donc sans budget prévisionnel pour 2018, et sans compte administratif 2018, il est néanmoins donné lecture du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, qui fait donc état du même résultat que celui de 2016 (au regard de la non réalisation de budget sur 2017 et 2018).

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 :

- Statuant sur la non réalisation d'opérations effectuées au cours de l'année 2018,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat reporté	+23 584.13 €	Résultat reporté	+946.00 €
Dépenses de fonctionnement	-67 546.85 €	Dépenses d'investissement	-3 028.71 €
Recettes de fonctionnement	+65 493.03 €	Recettes d'investissement	+1 590.00 €
Résultat excédentaire	+21 530.31 €	Résultat déficitaire	-492.71 €

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	68

4.	Restes à réaliser de l'exercice 2018
-----------	---

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	68

5.	Affectation de résultat
-----------	--------------------------------

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	68

6.	Approbation du budget général et des budgets annexes
-----------	---

Rapporteur : Maryline LEZE et Alain FOUCHER

Ce point donnera lieu à plusieurs délibérations qui auront pour objet :

- ▲ L'approbation du budget général ;
- ▲ L'approbation des budgets annexes.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	1
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	67

ABSTENTION	1	Dont pouvoir(s)	
CONTRE	2	Dont pouvoir(s)	1
POUR	66	Dont pouvoir(s)	10

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	67

7.	Fixation des taux de la fiscalité 2019
-----------	---

Rapporteur : Alain FOUCHER

Il y a lieu de fixer les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2019 pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti des communes de Châteauneuf-sur-Sarthe et des Hauts-d'Anjou (acte I).

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	8
CONTRE	Dont pouvoir(s)	2
POUR	Dont pouvoir(s)	59

8.	EHPAD « Les Fontaines » - Désignation des représentants aux instances
-----------	--

Rapporteur : Maryline LEZE

Des élus de la commune Châteauneuf-sur-Sarthe siégeaient au sein de trois instances à l'EHPAD : conseil d'administration, conseil de la vie sociale et la commission administrative paritaire.

En raison de l'intégration de la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe au 1^{er} janvier 2019 et particulièrement du conseil d'installation du 7 janvier 2019 qui a renouvelé l'assemblée délibérante et a donc mis fin à leur fonction, le conseil municipal doit de nouveau désigner ses représentants au sein de ces instances.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	69

9.	RAM Haut-Anjou – Convention de mise à disposition de locaux
-----------	--

Rapporteur : Maryline LEZE

La RAM Haut-Anjou sollicite une convention de mise à disposition gracieuse de locaux pour l'année 2019, afin d'accueillir et d'organisation des animations à destination des enfants de moins de trois ans, au sein des communes déléguées suivantes :

- ▲ Salle municipale, Marigné
- ▲ Salle des Passions, Champigné
- ▲ Salle des fêtes, Cherré

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	69

10.	PETR – Convention de mise à disposition du service ADS pour l'instruction des actes d'urbanisme
------------	--

Rapporteur : Maryline LEZE

En raison de l'intégration au 1^{er} janvier 2019 de la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe, le Pays Segréen sollicite la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition du service commun du PETR du Segréen pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Le coût de la prestation de service est calculé de la façon suivante :

- 50% sur la base des actes d'urbanismes instruits pour les années n-3 à n-1 ;
- 50% sur la base de la population année n-1 de la commune.

La convention est conclue pour une période de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2019.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	69

11.	CCVHA – Transfert du siège social de la CCVHA
------------	--

Rapporteur : Maryline LEZE

La Communauté de Commune des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a conclu un bail emphytéotique avec la commune du Lion d'Angers afin d'installer dans ces locaux le nouveau siège social de l'EPCI (Place du Général De Gaulle, 49220 Lion d'Angers).

Le transfert du siège social implique une opération de modification statutaire. Les communes membres de l'EPCI doivent donc se prononcer.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	2
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	67

12.	Approbation du rapport CLECT du 6 mars 2019
------------	--

Rapporteur : Alain FOUCHER

La CLECT s'est réuni le 6 mars 2019 concernant le point suivant :

- ▲ La refacturation via l'attribution de compensation par section d'investissement et de fonctionnement pour la compétence « eaux pluviales » ;

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	69

13.	ALTER – Garantie d'emprunt pour l'opération du Domaine de la Coudre
------------	--

Rapporteur : Paul JEANNETEAU

En raison de la décision du conseil municipal du 14 mars 2019 de recourir à l'emprunt afin de financer l'équilibre de l'opération de la ZAC « Domaine de la Coudre », ALTER a fait modifier le montant de son emprunt. La société Alter Cités sollicite la garantie à hauteur de 80% de l'emprunt de 500.000,00 euros qu'elle prévoit de contracter auprès de la Caisse d'Epargne conformément au nouveau contrat de prêt.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	69

14.	SIEML – Versement d'un fond de concours pour l'installation de prises pour guirlandes lumineuses à Châteauneuf-sur-Sarthe
------------	--

Rapporteur : Marc-Antoine DRIANCOURT

Le SIEML sollicite le versement d'un fond de concours à hauteur de 1 277 € pour l'installation de prise pour guirlandes lumineuses sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	69

15.	Châteauneuf-sur-Sarthe – Versement de subvention pour les classes découvertes – ANNULE ET REMPLACE
------------	---

Rapporteur : Marc-Antoine DRIANCOURT

La commune de Châteauneuf-sur-Sarthe a délibéré lors de la séance du 23 octobre 2018 pour le versement des subventions dans le cadre de classes découvertes pour les école Saint Joseph et Marcel Pagnol.

Il a été décidé de verser une aide financière à hauteur de 15 € par élèves :

- ▲ Saint Joseph : 29 élèves, le coût s'élève donc à 435 € ;
- ▲ Marcel Pagnol : 59 élèves, le coût s'élève donc à 885 €.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	69

16.	Mise en place des tarifs de photocopies pour les associations
------------	--

Rapporteur : Céline BEAUVILAIN

La commission « Sport – Culture – Vie associative » a effectué une étude concernant le tarif des photocopies.

Elle propose la suppression du service de photocopie pour les particuliers en raison de la présence du cyber-centre et de la MSAP sur le territoire.

En parallèle, elle souhaite proposer une harmonisation des tarifs applicables à l'ensemble des associations des Hauts-d'Anjou :

TYPE	Option	Tarifs en €
A4 N/B		0,05
A4 N/B	Recto verso	0,05

A4 Quadri		0,10
A4 Quadri	Recto verso	0,10
A3 N/B		0,10
A3 N/B	Recto verso	0,10
A3 Quadri		0,20
A3 Quadri	Recto verso	0,20

Avec l'accord du service finance, la facturation se ferait à hauteur de 15 € minimum par mandat administratif.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	4
CONTRE	Dont pouvoir(s)	6
POUR	Dont pouvoir(s)	59

17.	Reversement de la Taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) au SIEML
------------	--

Rapporteur : Maryline LEZE

L'article L. 5212-24 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que la taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) est perçue par l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, c'est-à-dire le SIEML en l'espèce, en lieu et place des communes lorsque le syndicat percevait déjà la taxe au 31 décembre 2010 (initialement, cette taxe est perçue par le SIEML que dans le cadre de communes où la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants).

Dans le cadre des communes nouvelles, « les dispositions relatives à la taxe et à la perception de son produit qui étaient en vigueur sur le territoire de chaque commune préexistante sont maintenues au titre de l'année en cours de laquelle la création de la commune prend fiscalement effet ».

Le fléchage de la TCCFE vers le syndicat départemental permet de garantir une véritable péréquation dans le temps et l'espace. Représentant toutes les communes et/ou intercommunalités du département, le Siéml est au service du bloc local depuis près d'un siècle. Il assure la cohésion ainsi que la solidarité territoriale entre les territoires urbains et ruraux, dans une logique de péréquation et d'optimisation des besoins et compétences. Il se consacre entièrement au service public, qu'il s'agisse de ses métiers historiques comme la distribution publique d'électricité et de gaz, ou de nouvelles compétences comme les bornes de recharge pour véhicules électriques, le développement de la mobilité gaz/bioGNV ou les nouveaux services d'information géographique.

La taxe d'électricité constitue une ressource essentielle pour le syndicat (12,2 M€ budgétés pour 2019). C'est en effet la seule ressource propre à partir de laquelle il peut espérer par effet de levier mobiliser d'autres financements tels que les subventions du Facé ou de l'Ademe, les redevances de concession dite d'investissement, ou même les fonds de concours. Une étude des services du Siéml met en exergue l'effet de levier important de la TCCFE : pour 1 € de taxe, c'est in fine 4 € qui sont investis sur les territoires.

Le règlement financier du Siéml, réformé en 2016, établit une véritable distinction selon que le syndicat perçoit ou non la taxe : les fonds de concours sollicités auprès des communes sont ainsi sensiblement plus élevés lorsque la commune continue de percevoir directement la taxe d'électricité, dans un souci d'équité.

Enfin, au-delà de son activité traditionnelle « à la carte » d'effacement des réseaux et de gestion du réseau d'éclairage public, la plus visible, le Siéml évolue progressivement afin de

mettre en place de véritables projets syndicaux, d'intérêt départemental : les bornes de recharge pour véhicules électriques, le plan de desserte gaz 2015-2020, le plan de modernisation de l'éclairage public, l'accompagnement et les aides en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, au travers de la mise à disposition de conseillers en énergie partagés (CEP), la maîtrise d'ouvrage des travaux de renforcements et de sécurisation, la mise en œuvre d'un référentiel cartographique pour localiser les réseaux (PCRS), l'accompagnement des intercommunalités dans la planification énergétique de leurs territoires.

Il est proposé de confirmer le régime actuel et de transférer la perception du produit de la TCCFE au syndicat intercommunal d'énergies du Maine-et-Loire à compter du 1er janvier de l'année suivante celle où la commune nouvelle prend fiscalement effet. Ce transfert constitue en fait une continuation des circuits financiers existants et n'a donc pas d'impact sur le budget de la commune nouvelle. Il est proposé au conseil municipal de décider de confier, à compter du 1er janvier 2021 la perception du produit de la TCCFE au SIEM.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	69

18.	Révision des prix de ventes des terrains du lotissement communal « Le Bon-port » à Cherré
------------	--

Rapporteur : André CHESNEAU

Actuellement, le lotissement communal « Le Bonport » comprend 8 lots disponibles (de 380 m² à 555 m²) qui sont proposés à un tarif de 49.93 € HT/m², soit 59.915 € TTC/m². Au regard des difficultés rencontrées par la commune déléguée de Cherré pour trouver des acquéreurs et considérant l'état actuel du marché de l'immobilier, il est envisagé de réviser les prix de ventes des terrains.

Il est proposé de fixer le prix de vente des lots à 35€ TTC/m².

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	68

19.	Fixation des tarifs de la régie « animaux en état de divagation »
------------	--

Rapporteur : Marc-Antoine DRIANCOURT

Actuellement, le tarif à la capture et à la garde d'animaux en état de divagation est fixé par une délibération de juin 2017 et s'élève à 20.00 € par jour de prise en charge.

Il est proposé de modifier ce tarif pour la capture et la garde d'animaux en état de divagation pour atteindre 60.00€ par ou de prise en charge.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	68

20.	Brissarthe – Création et modification des tarifs des salles communales « Champeau » et « Pimprenaux »
------------	--

Rapporteur : Alain BOURRIER

Le conseil communal de la commune déléguée de Brissarthe souhaite effectuer des changements sur les tarifs de location de salle :

▲ Modification des tarifs, Salle Champeau, Brissarthe

Prestation	Habitant LHA	Hors LHA	Association LHA
Vin d'honneur, concours, réunion, conférence – sans buffet	100	120	100
1 journée	230	280	230
2 journées	340	430	340
Réveillon	420	450	420
Forfait nettoyage	100		
Forfait casse de verre (à l'unité)	2		

Il est proposé la gratuité pour la première location de l'année des associations des Hauts-d'Anjou. **La seconde location bénéficiera d'un rabais de 50%.**

▲ Création de tarifs, Salle des Pimprenaux, Brissarthe

Prestation	Habitant LHA	Hors LHA	Association LHA
Vin d'honneur, concours, réunion, conférence, repas (en journée uniquement)	50	/	gratuit
Forfait nettoyage	50		

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	69

21.	Mise à disposition d'un véhicule communal pour l'association en charge de la distribution de la banque alimentaire
------------	---

Rapporteur : Estelle DESNOËS

L'association « La Main Tendue » a sollicité le CCAS afin que la commune des Hauts-d'Anjou puisse mettre à leur disposition un véhicule afin d'effectuer le trajet Champigné-Angers, Angers-Champigné dans le cadre des activités de la banque alimentaire (réception des colis à Angers, chargement, redistribution aux bénéficiaires).

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	68

22.	Mise à disposition du presbytère de Champigné pour l'association en charge de la distribution de la banque alimentaire et la paroisse « Sainte Claire »
------------	--

Rapporteur : Estelle DESNOËS

Le CCAS sollicite la commune des Hauts-d'Anjou pour que cette dernière puisse mettre à disposition gracieusement le bâtiment du presbytère pour l'association « La Main tendue », en charge de la banque alimentaire, mais également pour les activités de la paroisse.

Le Presbytère est utilisé chaque mardi après-midi par les bénévoles de l'association et la responsable du service solidarité pour rencontrer les bénéficiaires des aides alimentaires.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	68

23.	Mise à disposition de la salle « La Cigale » à Châteauneuf-sur-Sarthe pour l'association en charge de la distribution de la banque alimentaire
------------	---

Rapporteur : Estelle DESNOËS

Le CCAS sollicite la commune des Hauts-d'Anjou pour que cette dernière puisse mettre à disposition gracieusement la salle de la Cigale pour l'association en charge de la banque alimentaire, pour permettre la distribution des colis aux bénéficiaires.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0	
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0	
POUR	Dont pouvoir(s)	68	

24.	Mise à disposition des terrains communaux au profit du CCAS
------------	--

Rapporteur : Estelle DENOËS

Le CCAS sollicite la commune des Hauts-d'Anjou pour que cette dernière puisse mettre à disposition gracieuse des terrains communaux (jardins familiaux à Châteauneuf-sur-Sarthe) pour la réalisation des missions du CCAS.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	68

25.	Fixation de la gratification pour les stagiaires BAFA/BAFD de l'accueil de loisirs en période estivale
------------	---

Rapporteur : Pierre MOREAU

L'ALSH de Châteauneuf-sur-Sarthe est amené à accueillir des animateurs stagiaires dans le cadre de la validation de leur diplôme du BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur). Afin de valider la formation BAFA, le stage pratique doit être d'une durée de 14 jours. La rémunération de ces stagiaires n'est pas obligatoire. Toutefois, en contrepartie du travail fourni (temps de travail, réunions préparatoires, trajets), il est proposé de verser aux stagiaires une gratification de 15 € par jour de stage effectif.

- Accepte de verser une gratification aux stagiaires BAFA dans les conditions décrites ci-dessus ;
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire ou à son représentant pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0
POUR	Dont pouvoir(s)	68

26.	Elections professionnelles 2019 - CHST et CT – Maintien du paritarisme, fixation du nombre de représentants de la collectivité et du personnel, et recueil de l'avis des représentants de la collectivité
------------	--

Rapporteur : Pierre MOREAU

Suite à la création de la « nouvelle » Commune Nouvelle LES HAUTS-D'ANJOU au 1er janvier 2019, de nouvelles élections des représentants du personnel doivent avoir lieu. La date de ces élections a été fixée au lundi 24 juin 2019. Un Comité Technique et un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail seront constitués à cette issue.

La réglementation prévoit qu'au moins 10 semaines avant la date du scrutin, le Conseil municipal doit déterminer :

- le nombre de représentants du personnel (après consultation des organisations syndicales) ;
- le maintien ou non du paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité ;
- le recueil ou non de l'avis des représentants de la collectivité.

La Commune Nouvelle Les Hauts d'Anjou compte 109 agents au 1er janvier 2019. Lorsque l'effectif est compris entre 50 et 200, le nombre des membres titulaires des représentants du personnel ne saurait être inférieur à 3 ni supérieur à 5.

Sur avis favorable de la commission « Ressources Humaines », le Conseil Municipal :

- Décide le maintien du paritarisme numérique au CHSCT et CT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel ;
- Fixe le nombre de représentants titulaires représentants de la collectivité à 5 et le nombre de représentants du personnel à 5 (et ce, en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;

- Décide que l'avis du CHSCT et du CT, sera rendu lorsqu'aura été recueilli d'une part, l'avis du collège des représentants du personnel et d'autre part, l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Cette décision fera l'objet de deux délibérations distinctes, l'une pour le CT et l'autre pour le CHSCT.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0	
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0	
POUR	Dont pouvoir(s)	68	

27.	Modification du tableau des effectifs
------------	--

Rapporteur : Pierre MOREAU

Suite aux derniers mouvements du personnel, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Les mouvements sont les suivants :

- 1 vacance de poste (poste de Technicien – Filière technique catégorie B)
- 2 recrutements sur le poste d'accueil, mairie déléguée de Châteauneuf, en remplacement du personnel parti (postes d'adjoints administratifs – Filière administrative catégorie C)
- Avancements de grade

Sur avis favorable de la commission « Ressources Humaines », le Conseil Municipal :

- Approuve le tableau des effectifs ainsi modifié ;
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire ou à son représentant pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0	
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0	
POUR	Dont pouvoir(s)	68	

28.	Création d'une aire d'étape de camping-cars, Châteauneuf-sur-Sarthe – Convention avec la société Camping-cars Park
------------	---

Rapporteur : Marc-Antoine DRIANCOURT

Dans l'attente d'éléments complémentaires non disponibles au jour de la rédaction de la présente note de synthèse, des précisions seront apportées en séance.

ABSTENTION	Dont pouvoir(s)	0	
CONTRE	Dont pouvoir(s)	0	
POUR	Dont pouvoir(s)	68	

1. Points divers

▲ Evènement « La Gabarre »

Marc-Antoine DRIANCOURT indique que La Gabarre s'arrêtera à Châteauneuf-sur-Sarthe le lundi 22 avril 2019.

▲ Inauguration de la Maison de Santé

Marc-Antoine DRIANCOURT indique que la maison de santé de Châteauneuf-sur-Sarthe sera inaugurée le 27 avril 2019

▲ Cérémonie du 8 mai

Les cérémonies seront organisées dans chaque commune déléguée.

▲ Signature des budgets

Alain FOUCHER demande à chaque conseiller communal présent de signer les budgets municipaux.

Levé de la séance à 23h08.